

Objet : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2007-2008
Zone 7 – LUXEMBOURG

Réseaux : LS

Niveaux : FOND (PE/Ord)

Période : année scolaire 2007-2008

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales **libres confessionnelles subventionnées de la zone de Luxembourg.**

POUR INFORMATION :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services d'Inspection ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental **libre subventionné.**

Autorités : Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire **libre confessionnel subventionné**, ordinaire et spécialisé, zone de Luxembourg

Signataire : Monique LAMOULINE, Présidente

Gestionnaires : AGPE/DGPES/Direction déconcentrée de Namur

Personne-ressource : Catherine STASSIN, bureau 105, 41 Av. Gouverneur Bovesse, 5100 Jambes
Tél. 081/33.01.88

Renvois :

- Décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française ;
- Décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- Circulaire n°1781 du 06 mars 2007 relative à l'engagement de puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour l'année scolaire 2007-2008 – réseau **libre confessionnel subventionné** ;
- Circulaire n°1492 du 09 juin 2006 relative au décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française

Nombre de pages : 2

Annexe : 1

Téléphone pour duplicata : site web <http://www.adm.cfwb.be>

Mots-clé : Statut – Puériculteur/trices

Nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 avril 2007 par les puériculteurs et puéricultrices au sein de la zone de Luxembourg pour l'enseignement fondamental ordinaire **libre subventionné**.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §3, du décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

Les informations reprises se basent sur les données vérifiées par l'Administration et validées par la Commission zonale de gestion des emplois compétente.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs et puéricultrices sous statut ACS dans les établissements relevant de ce réseau et de cette zone, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

Nous attirons l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur la proposition d'attribution d'un emploi statutaire à **la deuxième de ce classement**.

Nous renvoyons à ce propos aux instructions qui ont été fournies précédemment par les circulaires n° 1781 du 06 mars 2007 (cfr page 23 – composition des groupes) et n° 1492 du 09 juin 2006.

Pour chaque puéricultrice ou puériculteur, sont repris en annexe leurs coordonnées et sous la rubrique « *Groupe* », le groupe d'ancienneté auquel la personne concernée est rattachée.

Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs sont considérés comme ayant la même ancienneté.

En application de l'article 114, §9, du décret du 02.06.2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française, nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à communiquer aux puériculteurs et puéricultrices qui le souhaitent leur numéro d'ordre dans le présent classement pour ce qui les concerne.

Pour leur attention à ce qui précède, nous remercions déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements.

La Présidente,

Monique LAMOULINE

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, § 2 et 3)

COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau : Libre

Caractère : confessionnel

Zone géographique : LUXEMBOURG

Présidente : Monique LAMOULINE

Personnes ressources : Catherine STASSIN, bureau 105, 41 Av. Gouverneur Bovesse, 5100 Jambes

Tél : 081/33.01.88

**CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES)
PAR ORDRE DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE**

MATRICULE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	GROUPE
GROUPE T de 7920 à 8279 JOURS				
25912121625	FILBICHE	Marie-Anne	SUR LE CHENE 41 6800 LIBRAMONT	T
25101214095	COIBION	Monique	RUE TAMARRE 21 BTE 3 6880 BERTRIX	T
GROUPE S de 7560 à 7919 JOURS				
26003062192	SIMON	Christine	RUE DU MAQUIS 57 6900 WAHA	S
GROUPE Q de 6840 à 7199 jours				
25503120828	GALLO	Gisela	RUE DES ALOUETTES 12 6990 HOTTON	Q
GROUPE M de 5400 à 5759 jours				
26509011323	CARRE	Pascale	CHEMIN D'ETALLE 10 BUZENOL 6743 ETALLE	M
GROUPE K de 4680 à 5039 jours				
26704070207	JACOBY	Martine	RUE MIONVAUX 20 6900 MARLOIE	K
25805020955	SAMPAIX	Nadine	RUE DU MARAIS 39 6740 STE-MARIE-SUR-SEMOIS	K
GROUPE E de 2520 à 2879 jours				
27808070163	CLEMENT	Isabelle	RUE DE LA CONVERSERIE 91 6870 SAINT-HUBERT	E
26809130214	SCHMITZ	Véronique	RUE DE L'ETANG 5 6600 BASTOGNE	E
GROUPE D de 2160 à 2519 jours				
27401060143	CORNET	Sonia	RUE DE HOTTON 55 6987 RENDEUX	D
27312080261	LUDWIG	Régina	RUE DU VICINAL 6 6900 MARLOIE	D

MATRICULE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	GROUPE
GROUPE B de 1440 à 1799 jours				
26606120892	HOLLENFELTZ	Hélène	RUE DES GRANDS-MECHES 21 6724 MARBEHAN	B

Signature de la Présidente: